

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DFPE 11 Concilier vie familiale et vie professionnelle - Subvention (146.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association « Réseau Môm'Artre » (19e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne (12e, 13e, 14e, 18e, 20e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention et avenant à convention pluriannuelle avec l'association « Réseau Môm'Artre » (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 18 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Réseau Môm'Artre » (19e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne (12e, 13e, 14e, 18e, 20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 146.000 € est attribuée à l'association « Réseau Môm'Artre » (19394 - 2017_03642).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO